

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 31 août 2021**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 août, s'est réuni, en mairie, le mardi 31 août sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Virginie CHASSAIGNE, Françoise GOUSSEF, Pierre DAMBRICOURT (arrivé à 20 H 15), Philippe PICHON, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Sarah HOSMALIN (arrivée plus tard) et Olivier LÉVIGNE.

Absents : Virginie ARNOLD, Justine TOSONI et Wilfrid MOIGNOUX

Procurations : aucune.

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

Le conseil commence par 1 minute de silence suite au décès de Mme Marie-France DERULLE.

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal du 05/07/2021, non fourni pour adoption, sera présenté lors du prochain conseil municipal.

I. Les finances

- Besoin de 200 000,00 € sur le budget via une ligne de trésorerie (pour 1 an) pour faire l'avance (dont la TVA), en attente des subventions.

Engagement de 0,2 % sur le montant. Pas de frais fixes sur le fait de demander cette ligne.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

- La trésorerie de COURPIÈRE est définitivement fermée. Transfert à THIERS.
- FPIC (fonds de soutien communal) = prélèvement et remboursement sur 2021. VOLLORE-VILLE (864 habitants en DGF car résidences principales & secondaires). 9 654,00 € sont versés sur ce fonds.
(Pour information seulement, pas de vote).

II. Changement de nom de la commune

Une délibération est nécessaire, délibération qui doit reprendre toutes les modalités du scrutin du 19/09/2021 : le vote par procuration à définir (1 personne, conformément à l'ancienne loi électorale), la question dont la réponse doit être oui ou non. M. le Préfet peut refuser dans les 10 jours après réception, et saisir le Tribunal Administratif.

Il est impératif que minimum 50 % des Vollorois inscrits sur les listes électorales participent afin d'avoir le quorum.

Une convocation devra être envoyée aux votants. Le pass sanitaire ne sera pas exigé.

Scrutin le dimanche 19/09, de 08h à 18h, pour lequel 3 personnes se relayeront toutes les 2h.

Pour la réunion publique du 05/09, chacun exposera son chapitre.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

III. Succession Brunel

Des parcelles, propriétés de la sœur de Jean ROBERT, sont à la vente : vers le cimetière, le camping de Montbartoux (environ 3 hectares), les captages en haut de la commune + ½ terrain vers les ruelles + un mobil-home vers les pompiers. Les parcelles sont intéressantes pour la commune, qui attend le prix communiqué par le notaire.

IV. M.BEAUDOUX Alain

Une partie de la parcelle que veut acquérir M. BEAUDOUX est sur la voie publique malgré le portail qui la clôture. La vente de la parcelle publique est impossible, sauf s'il y a un bornage effectué et le déclassement (public en privé).

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

V. Propriété M.BAZZALI

L'EPF-SMAF ne veut pas acquérir cette propriété s'il n'y a pas de projet communal sur la parcelle. Mme LAPALUS doit faire la procédure de négociation pour le compte de la commune.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

VI. SIEG

Modification des statuts (pas le choix pour les communes adhérentes de voter pour).

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

VII. RIFSEEP

Il est nécessaire de renvoyer la délibération prise à ce propos, accompagnée du tableau récapitulatif des groupes de rémunération.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

VIII. Points sur les dossiers en cours

Eau : (AEP), en attente du compte général définitif.

Eclairage public : 2 types de luminaires proposés pour la commune : 1 style moderne et 1 style plus ancien. Le débat s'est ouvert quant à la pertinence ou non de différencier le type de luminaire selon le bourg « centre » et l'extérieur.

Le SIEG a confié la mission à la SCIE, qui a remarqué que l'éclairage du camping du Grün de Chignore est public sur une portion. Le SIEG doit réorganiser cette répartition de l'éclairage, pour le paiement notamment.

Aménagement de la Place de l'Eglise : les travaux débuteront dès le 15/20 septembre. Les premiers coups de pelles dès le 1^{er} octobre. Les travaux devraient durer 12 semaines.

Travaux de la cantine : réunion de chantier prévue le 1^{er} septembre. Le maçon doit faire les fondations.

Adressage : le courrier destiné aux administrés est à préparer (publipostage à faire).

Ossuaire : l'entreprise CHAPET doit venir le 15/09. Désormais les réunions de chantier se feront les mardis.

Voirie : le Maire indique que ce qui devait être réalisé, l'est. S'ensuit la question du chemin de l'Eteynat, soulevée par plusieurs conseillers et adjoints, car il a été goudronné alors que cela semble contraire à ce qui avait indiqué lors d'un précédent conseil. Ce que dément le Maire, mais la majorité des conseillers présents n'est pas d'accord et n'approuve pas le goudronnage du chemin.

Il est également évoqué la situation du chemin au Marodier, qui amène aux Cabanes de Mme DUBOST. Nadine GOUILLOUX insiste sur le fait que le chemin doit être refait, il s'agit en plus de l'accès à un lieu touristique. Ce à quoi le Maire répond qu'il est inutile de le refaire car l'agriculteur voisin défonce régulièrement le chemin avec ses engins agricoles. Les conseillers et adjoints insistent sur la nécessité de cette réfection.

Interconnexion : la convention est revenue signée. 3 demandes de subventions sont en cours : 30 % de DETR, 25 % de l'Agence de l'Eau et 25 % du Département.

Subventions : toujours pas d'accord de subvention sur le plan de relance. Accord de 100 000,00 € de la Région pour l'aménagement de la Place de l'Eglise. Mais en attente de 60 000,00 € environ du FIC. 50 % environ aujourd'hui de subventions, sans compter ce que l'on attend.

Camping de Montbartoux : les gérants ont demandé une entrevue. Un rendez-vous a été donné le 30 août à la mairie. Ils ont payé une publicité pour les concerts de Vollore. Ils doivent à ce jour 4 800,00 € de loyers impayés pour 2020/2021 (attention sur le fait que si 2 loyers consécutifs sont impayés, il y aura rupture de bail automatiquement).

Ils ont produit des fausses factures pour un montant total de 9 000,00/10 000,00 €, afin de demander à la commune de participer au paiement de certains aménagements. Les factures vont être étudiées pour vérification.

IX. Maison Archimbaud

2 offres reçues pour la réhabilitation du bâtiment, et 1 négociation : « le P.M.U » et « Vraiment Vraiment ».

Il faut passer 1 commande par mission. Lors de la réunion entre le Maire et ses adjoints du 30/08, « Vraiment Vraiment » a retenu l'attention car ils ne sont pas de la région, et P.M.U a déjà fait des projets dans la région qui ne sont pas satisfaisants.

De plus en plus de volontaires pour occuper l'espace se manifestent, dont Stéphane ROUAULT (jeu, culture...), 1 projet de culture de champignons dans la cave, et 1 projet de magasins éphémères.

➔ **VOTE : 11 pour et 1 abstention.**

X. Fête patronale

Le pass sanitaire sera obligatoire. La zone du bourg devra être contrôlée, à charge du Comité des Fêtes.

XI. Balisage du Cros

Le chemin d'accès est fermé par les têtes d'arbres. Les promeneurs passent alors par le Moulin, accès privé, ce qui a été signalé par les propriétaires.

Le balisage est à prévoir, dans l'attente de la réhabilitation des berges du Cros, prévue par le PNRLF d'ici 2023.

XII. Ambassadeur Covid

La Préfecture demande 1 référent de la commune, à communiquer à l'ARS. Une information sera diffusée via Illiwap.

XIII. Questions diverses

- Dominique MAYET rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 04/09, et que des animations sont prévues (Vollorando, Pétanque Voloroise...). Le pass sanitaire sera obligatoire.
- Philippe PICHON demande si le chantier des jeunes a eu lieu en juillet (chantier international). Le Maire répond par la négative, ils n'étaient pas assez nombreux à s'être inscrits.
- Elodie JOLY parle du site internet de la commune et son aspect « archaïque » et non moderne. Demande également que soient publiés les comptes-rendus des conseils municipaux. Ce à quoi répond Olivier LÉVIGNE qu'ils ont été publiés au printemps 2021. Enfin, demande la date de prochaine parution du bulletin municipal. Il paraîtra en octobre, les articles seront à communiquer en septembre.
- Fabrice JOLY demande quand seront vidées les containers à verre car il y a un amoncellement de bouteilles en verre au pied des containers situés vers le cimetière. Nadine GOUILLOUX répond que les services compétents seront avertis dès le lendemain afin qu'elles soient vidées au plus vite.

Il demande également, conjointement avec d'autres élus, si Virginie ARNOLD reste élue malgré le fait qu'elle ne vienne plus aux conseils municipaux depuis plusieurs mois, car elle a toujours le matériel informatique fourni en début de mandat.

Le Maire rappelle la réglementation : Virginie ARNOLD a donné plusieurs fois procuration, ce qui vaut présence, et que l'indemnité se calcule au prorata de la présence.

Un courrier lui sera envoyé pour connaître ses intentions quant à son mandat.

Le Maire rappelle enfin qu'elle a été élue par les administrés et qu'à ce titre, le conseil n'a pas pouvoir de « renvoi », et ne peut rien faire.

La séance est levée à 21 H 52.